

Les
DORLOTEURS
D'ABELLES

Offre
Collectivités



Les abeilles sauvages



900 espèces différentes en France (20 000 dans le monde)



Elles ne vivent pas en colonie : on les appelle aussi « abeilles solitaires »



Elles ne fabriquent pas de miel



Elles ne piquent pas

Elles sont encore méconnues et donc peu protégées.

Pourtant...



40% des abeilles sauvages sont menacées de disparition

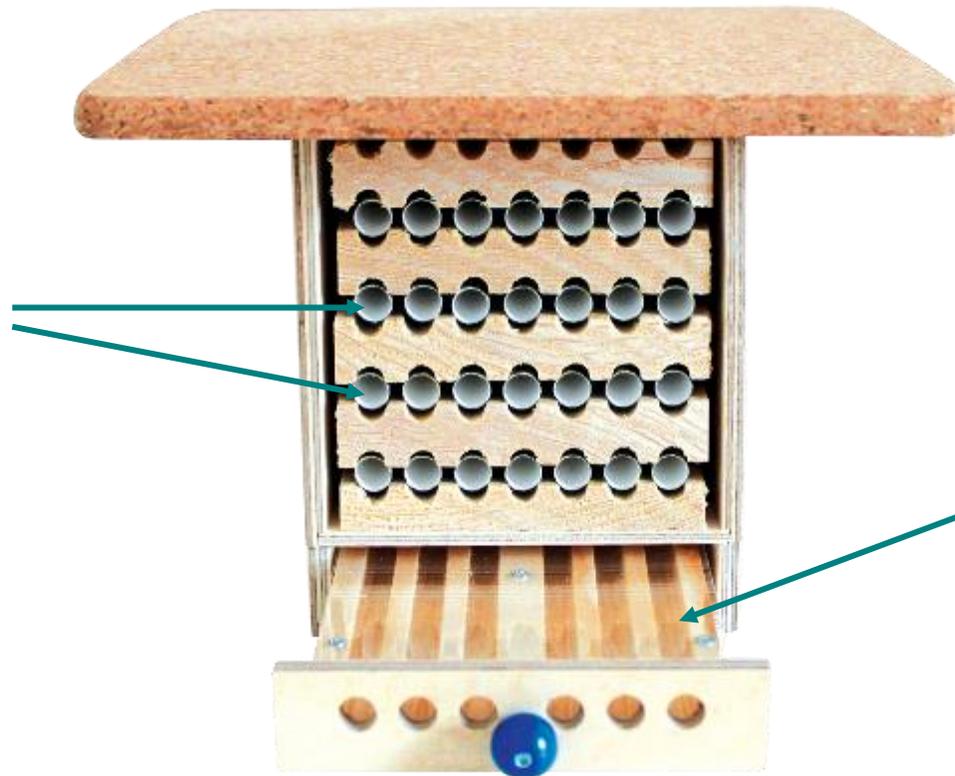


Elles sont indispensables à la pollinisation et sont un levier naturel pour améliorer les rendements agricoles et donc la production alimentaire mondiale.

Le Dorlotoir

Le Dorlotoir est une maisonnette à abeilles sauvages, qui permet de les protéger et de les observer. Il a été conçu spécifiquement pour certaines espèces d'abeilles solitaires qui ne vivent pas en colonie, ne fabriquent pas de miel et ne piquent pas. Il n'y a aucun risque de voir s'y installer des essaims d'abeilles domestiques, de guêpes ou de frelons,

Ces abeilles solitaires (osmies) pondent naturellement dans des tiges creuses (bambou, roseau...). Ici, les tubes amovibles ont été pensés pour elles.



Le tiroir vitré permet d'observer tout le cycle des abeilles sans les déranger : construction du nid, ponte, développement de l'œuf en larve puis en cocon...

Les abeilles concernées par Les Dorloteurs



Les osmies



Les mégachiles



Les cotonnières



Ces abeilles construisent leur nid dans des galeries, à l'aide de boue humide, de feuilles ou de fibres végétales. Chaque nid contient plusieurs cellules. Chacune d'elles renferme un stock de pollen et un œuf. Leur période de vol dure 6 à 8 semaines, entre début mars et septembre. Le reste de l'année, ces abeilles sont en développement sous forme de cocons.

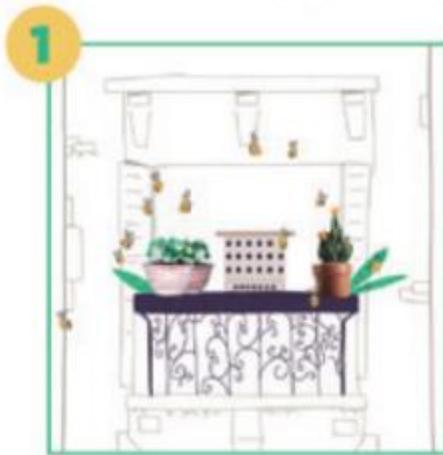


Protéger les abeilles sauvages

Les principaux facteurs affaiblissant les populations d'abeilles sauvages sont l'utilisation massive de pesticides, la raréfaction de leur habitat naturel, la diminution de leurs ressources alimentaires, les attaques parasitaires...

Pour les protéger, les Dorloteurs d'Abeilles...

L'objectif des Dorloteurs : permettre à chacun d'avoir un impact positif sur les populations d'abeilles sauvages. **Comment ça marche ?**



1 Installation des Dorlotoirs sur des sites préservés



2 Mars à août : les abeilles sauvages viennent nicher dans les Dorlotoirs. Si le Dorlotoir,



3 Dès qu'un nid est complété par une abeille, il est retiré et mis à l'abri des prédateurs et des parasites,



4 En hiver, nous mettons les cocons à l'abri des prédateurs. Au début du printemps suivant, les cocons sont renvoyés aux Dorloteurs du réseau, dans le respect des souches locales.

Le choix des souches locales



Certaines entreprises ont pris le parti d'importer des cocons en masse depuis l'étranger pour les fournir à des arboriculteurs ou particuliers français. Cela va totalement à l'encontre de nos convictions : nous sommes persuadés qu'une abeille polonaise et une abeille française ont développé des spécificités liées à leur environnement, même si elles appartiennent à une même espèce. Nous estimons que cela est également vrai à l'échelle de la France et qu'une abeille de PACA aura développé des spécificités différentes d'une abeille lilloise, puisque leurs environnements (climat, espèces végétales présentes...) sont différents.

Ainsi, un cocon qui nous a été confié depuis la région lilloise (par exemple) retournera dans la même zone au printemps suivant,

Votre collectivité

X



Ensemble, protégeons les abeilles sauvages

Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 1 : Le réseau de citoyens

1 – Construisez un réseau de citoyens engagés pour la biodiversité au sein de votre collectivité

Financez l'installation de Dorlotoirs chez des citoyens de votre collectivité. Chacun d'entre eux :

- Recevra un abri à abeilles sauvages à installer dans son jardin ou sur son balcon
- Sera suivi grâce à nos gazettes mensuelles
- Nous renverra ses cocons à la fin de l'été pour les mettre à l'abri des prédateurs

Pendant la période hivernale, nous prenons soin des cocons. Nous vous fournissons une cartographie des abeilles sauvages sur votre territoire : espèces identifiées, densité par zone... D'une année à l'autre, vous pourrez mesurer l'impact concret de votre action sur ces populations d'abeilles !



Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 1 : Le réseau de citoyens

2 – Communiquez autour de votre engagement

Votre engagement est fort : nous vous permettons de communiquer largement à ce sujet.

- Nous vous fournissons des sachets de graines de fleurs mellifères aux couleurs de votre collectivité : cadeau idéal pour vos partenaires
- Nous vous fournissons le matériel pour créer une exposition éphémère itinérante autour des abeilles sauvages
- Nous saurons répondre à vos autres demandes de communication : création d'affiches, de vidéos, ...

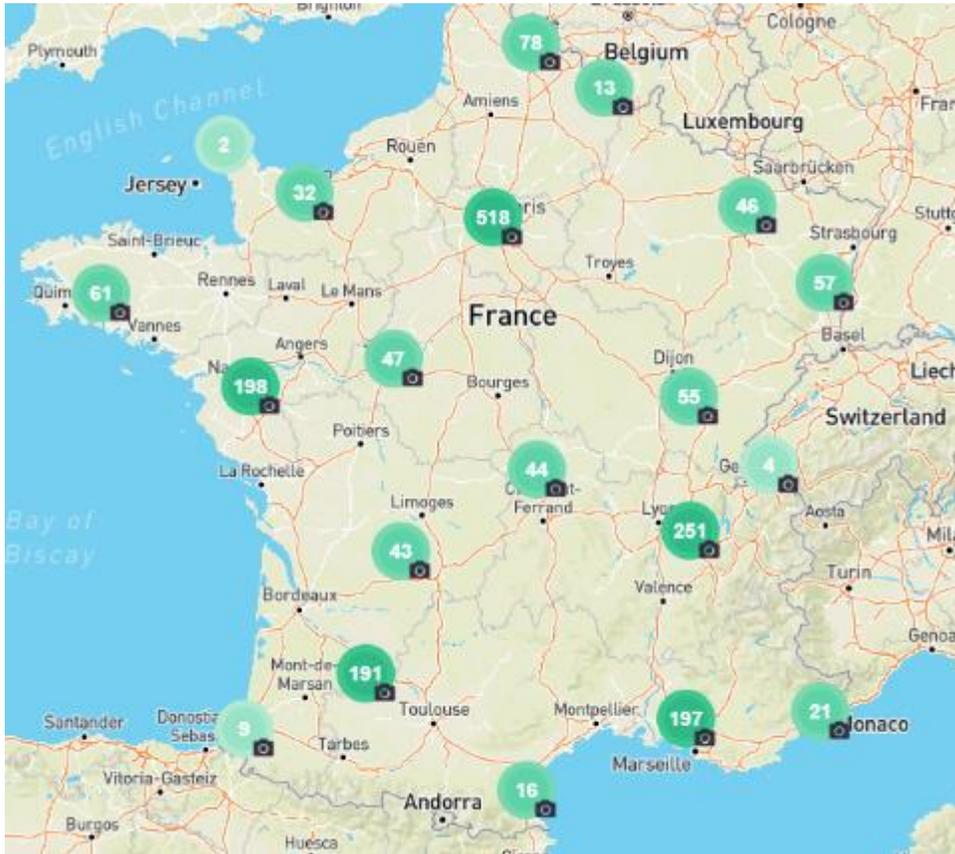


Votre collectivité x Les Dorloteurs d'Abeilles



Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 1 : Le réseau de citoyens



3 – Suivez l'impact de votre action

Chaque citoyen.ne engagé dans votre collectivité a un compte sur notre site et sur notre application. Il/Elle nous renvoie régulièrement des photos, vidéos et observations. Nous récoltons donc un volume de données que nous pouvons recouper avec nos observations lors de la période hivernale (lorsque les cocons nous sont confiés).

→ Nous vous fournissons un compte-rendu de votre saison, avec identification des espèces d'abeilles sauvages selon les territoires, les paramètres favorisant le développement de ces populations sur votre collectivité. En programmant une action sur plusieurs années, nous pouvons mesurer et chiffrer l'impact de votre action.

→ Les photos remontées par les citoyens pourront vous être transmises, pour diffusion sur vos réseaux de communication

Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 2 : Agir auprès des écoles

Petit format



1 – Permettez à des écoles de votre collectivité de s'engager pour la biodiversité

Rappel : les abeilles qui s'installent dans le Dorlotoir ne piquent pas, ne vivent pas en colonie et ne fabriquent pas de miel : pas de danger pour les enfants !

Financez l'installation de Dorlotoirs personnalisés (avec votre logo par exemple) dans des écoles de votre collectivité. Deux formats existent.

Grand format



Chaque établissement :

- Reçoit un abri à abeilles sauvages à installer sur son site
- Désigne un ambassadeur chargé du suivi de l'abri entre le début du printemps et la fin de l'été (mars – septembre)
- Est suivi grâce à nos gazettes mensuelles
- Nous renvoie ses cocons à la fin de l'été pour les mettre à l'abri des prédateurs

Pendant la période hivernale, nous prenons soin des cocons.

Votre collectivité x Les Dorloteurs d'Abeilles



Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 2 : Agir auprès des écoles

2 – Communiquez autour de votre engagement

Votre engagement est fort : nous vous permettons de communiquer largement à ce sujet.

- Nous créons et fournissons des revues destinées aux enfants pour les accompagner dans leur découverte des abeilles sauvages.
- Nous vous fournissons des sachets de graines de fleurs mellifères aux couleurs de votre collectivité : cadeau idéal pour les parents d'élèves ou pour vos partenaires
- Nous vous fournissons le matériel pour organiser des expositions autour des abeilles sauvages dans les écoles : une belle manière de réunir le corps enseignant, les élèves et leurs parents !

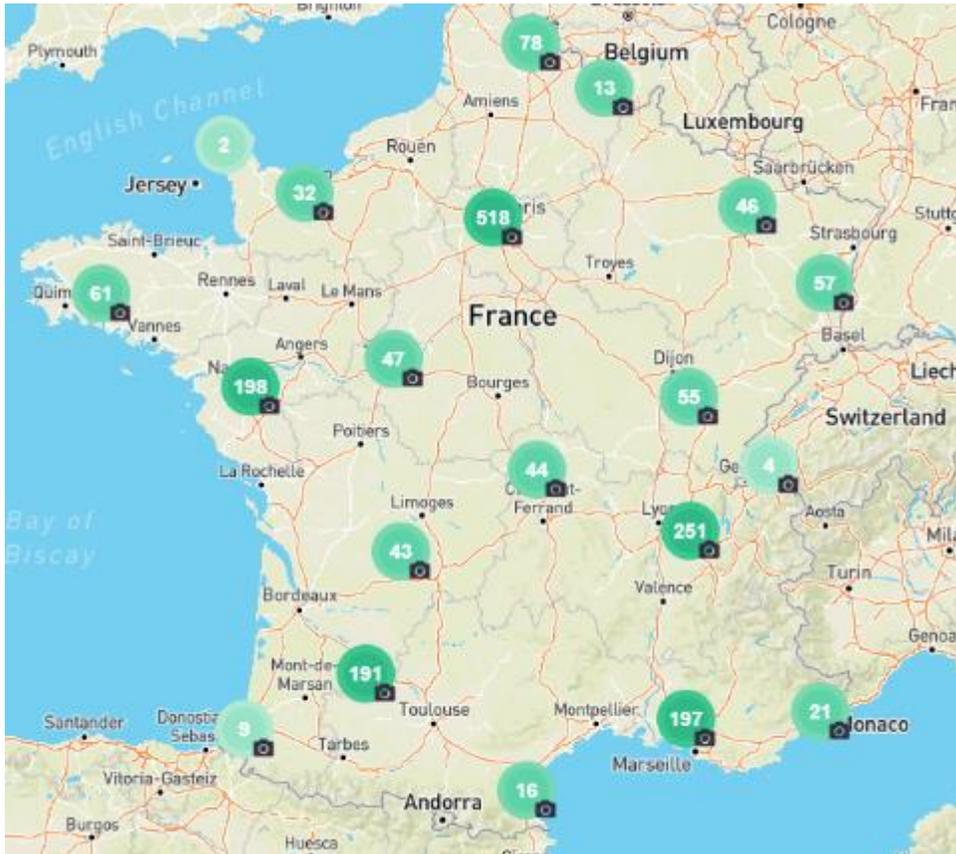


Votre collectivité x Les Dorloteurs d'Abeilles



Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 2 : Agir auprès des écoles



3 – Suivez l'impact de votre action

Chaque école engagée dans votre collectivité a un compte sur notre site et sur notre application. Il/Elle nous renvoie régulièrement des photos, vidéos et observations. Nous récoltons donc un volume de données que nous pouvons recouper avec nos observations lors de la période hivernale (lorsque les cocons nous sont confiés).

→ Nous vous fournissons un compte-rendu de votre saison, avec identification des espèces d'abeilles sauvages selon les territoires, les paramètres favorisant le développement de ces populations sur votre collectivité. En programmant une action sur plusieurs années, nous pouvons mesurer et chiffrer l'impact de votre action.

→ Les photos remontées par les écoles pourront vous être transmises, pour diffusion sur vos réseaux de communication

Engagez votre collectivité dans une démarche environnementale, au côté des abeilles sauvages.

PROPOSITION 2 : Agir auprès des écoles



Le rôle de l'ambassadeur

Il est primordial qu'une personne de l'établissement suive l'évolution du Dorlotoir entre mars et septembre. Ses principales missions seront les suivantes :

- Installation du Dorlotoir au début du printemps
- Suivi des nids : en été, les tubes bouchés pourront être retirés délicatement du Dorlotoir pour être mis à l'abri des prédateurs et parasites
- Au début de l'automne, les tubes pourront nous être renvoyés pour que les cocons soient mis à l'abri des parasites et conservé dans les meilleures conditions jusqu'au printemps suivant

Cela ne représente que quelques heures de suivi entre mars et septembre... Sans compter le temps passé à s'émerveiller devant les petites butineuses qui auront investi le tiroir !



Parlons-en !

Votre contact : Nicolas CANOVA

Mail : nicolas.canova@lesdorloteurs.fr

Tel : 09 72 47 68 87